



## Règlements pour les bourses de voyage

Congrès annuel de l'ACSP  
University of Regina, Regina  
Les 30-31 mai et 1 juin 2018

L'Association canadienne de science politique accordera des bourses de voyage à des membres des régions éloignées afin de les aider à venir au congrès. Les bourses, qui sont surtout destinées aux membres les moins établis, seront réparties le 1<sup>er</sup> mars 2018; elles seront allouées sur une base proportionnelle aux personnes qui en font la demande et qui remplissent les quatre critères suivants :

1 – Les étudiants doivent être membres de l'Association canadienne de science politique durant l'année du congrès de 2018. Les autres personnes doivent avoir été membres au cours des deux dernières années précédant la demande de bourse, soit en 2016 et en 2017, ainsi qu'en 2018. **Les demandeurs doivent avoir acquitté leur cotisation de 2018 d'ici le 15 février 2018.**

2 – Les demandeurs doivent présenter une communication, une présentation visuelle ou un exposé de trois minutes portant sur leur mémoire de maîtrise ou leur thèse de doctorat (une bourse par communication, présentation visuelle ou exposé de trois minutes).

3 – Ils doivent :

- a. être inscrits au moins en troisième année d'un programme de doctorat ; ou
- b. être chercheurs postdoctoraux ; ou
- c. avoir reçu leur doctorat au cours des cinq dernières années et ne pas occuper en ce moment un poste à temps plein.

4 – Une bourse de voyage peut seulement être consentie aux personnes qui résident à plus de 500 km (distance aérienne) du lieu où se déroulera le congrès.

### DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE BOURSE

Prière d'adresser toute demande de bourse de voyage au secrétaire-trésorier, Association canadienne de science politique, bureau 204, 260, rue Dalhousie, Ottawa (Ontario) K1N 7E4, télécopieur : 613-241-0019; courriel : [cpsa-acsp@cpsa-acsp.ca](mailto:cpsa-acsp@cpsa-acsp.ca), d'ici le **15 février 2018**.

### À PROPOS DE L'ENVOI DES BOURSES DE VOYAGE PAR CHÈQUE

Si votre demande est retenue, la bourse sera postée sous la forme d'un chèque à l'adresse de résidence indiquée sur le formulaire **après** le congrès une fois que vous aurez fait parvenir au bureau de l'ACSP **une copie de votre inscription officielle du Congrès des sciences humaines, document qui sera inclus dans votre dossier de congressiste.**